

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Patrick PASTUREAU - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Étaient excusés :

Sylvain MIRANDE qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND
Jean-Michel MONNEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Thomas POINT

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 04/11/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

- Commission Enfance Jeunesse

La commission s'est réunie pour discuter de plusieurs dysfonctionnements en restauration collective et au périscolaire. Des axes pour améliorer ces différentes situations sont en cours de discussion.

L'équipe enseignante souhaite acquérir un mini four pour remplacer le four actuel qui ne fonctionne plus et qui n'est pas réparable. Un devis est présenté pour un mini four d'un montant de 59,99 € TTC.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour l'achat de ce mini four pour l'école.

- Commission Finances

La commission s'est réunie pour faire un point de situation sur les 4 budgets et pour prévoir les investissements 2025.

- Commission Environnement - Voirie

La commission a étudié différents devis pour l'installation :

- d'un terrain multisports au jardin Leroux,
- de nouveaux jeux pour le jardin Leroux,
- de nouveaux jeux pour remplacer ceux de l'école.

Terrain multisports

Terrain Multisports				
Entreprise	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.
MEFRAN collectivités	Plateforme : 23 m x 14 m			
	Stade : 20,90 m x 11,52 m			
	Hauteur frontons : 5 m			
	Partie basse : Grille 2 m			
	Partie haute : Filet 3 m			
	Système anti-bruit et anti-vibrations	1	26 031,00 €	26 031,00 €
	2 buts Foot & Hand à l'intérieur : 3 m x 2 m			
	2 panneaux Basket réglables en hauteur : 2,60 à 3,05 m			
	Mains courantes latérales : Hauteur 1,10 m			
	2 barrière anti-cyclo			
	2 poteaux avec 5 hauteurs de filet (Tennis, Volley, Badminton)	1	0,00 €	0,00 €
	Passage PMR	1	0,00 €	0,00 €
	Buts brésiliens (la paire)	0	1 101,00 €	0,00 €
	Bancs Assis-Debout (la paire)	1	580,00 €	580,00 €
	But basket extérieur	0	815,00 €	0,00 €
	Parre ballon palissade	0	4 188,00 €	0,00 €
	Pose	1	8 613,00 €	8 613,00 €
Gazon (y compris tracé et pose)	1	9 673,00 €	9 673,00 €	
Tracé sur enrobé	0	1 060,00 €	0,00 €	
Test de Sécurité	1	475,00 €	475,00 €	
Port et déchargement	1	1 500,00 €	1 500,00 €	
TOTAL				46 872,00 €

Terrain Multisports				
Entreprise	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.
PCV collectivités	<i>Emplacement : Jardin Leroux</i>			
	Plateforme : 25 m x 14 m			
	Dimension Hors Tout : 24 m x 12 m			
	Hauteur frontons : 5 m			
	Partie basse : Grille 2 m			
	Partie haute : Filet 3 m			
	2 buts street/foot : 3 m x 2 m			
	Fond de buts en filet >>>	1	24 400,00 €	24 400,00 €
	2 grilles latérales de but			
	2 panneaux Basket : 3,05 m fixe			
	4 Pans coupés : Réhausse hauteur totale : 5 m dt 4m en filet			
	Mains courantes latérales : Hauteur 1 m			
	2 poteaux avec filet (Tennis, Tennis-ballon, Volley, Badminton)			
	Passage PMR			
	Fond de but en grilles >>>			
	Fond de but avec filet antivandalisme	0	995,00 €	0,00 €
	Banc Assis-Debout (l'Unité)	2	365,00 €	730,00 €
Pose	1	5 900,00 €	5 900,00 €	
Gazon (y compris tracaage blanc)	265	27,00 €	7 155,00 €	
Tracaage de couleur	0	900,00 €	0,00 €	
Remise commerciale si mise à disposition d'un employé	0	1 000,00 €	0,00 €	
Mise à disposition d'un engin de déchargement (télescopique)				
TOTAL				38 185,00 €

Terrain Multisports

Entreprise	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.
SPORT nature	Plateforme : 22,80 m x 12,40 m			
	Surface de jeu : 20,40 m x 12,40			
	Dimension Hors Tout : 24 m x 12 m			
	Hauteur frontons : 5 m			
	2 buts Multisports ouverts sur les côtés avec accès PMR sur 1 côté			
	Filet pare-balls (maille 45 x 45)	1	24 515,97 €	24 515,97 €
	2 Têtes de Basket			
	Structure But Acier			
	2 poteaux avec filet (Tennis, Tennis-ballon, Volley, Badminton)			
	Kit de montage			
	Port			
	Déchargement par nos soins			
	Travaux de scellement et montage			
	Travaux préparatoires à la pose : implantation sur grave, non enrobé	1	10 250,00 €	10 250,00 €
	Montage de l'équipement			
Évacuation des gravais à notre charge				
Test de conformité	1	440,00 €	440,00 €	
Lignes de jeux sur plateforme enrobée	0	1 235,00 €	0,00 €	
Option				
2 Assis Debout	2	335,80 €	671,60 €	
Gazon synthétique	259	23,60 €	6 112,40 €	
Pose gazon synthétique	259	12,37 €	3 203,83 €	
TOTAL			45 193,80 €	

Terrain Multisports

Entreprise	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.
QUALI Cité	Plateforme : 25 m x 11 m			
	Surface de jeu : 25 m x 11 m			
	Hauteur frontons : 5 m (2 + 3)	1	21 044,00 €	21 044,00 €
	2 buts Multisports ouverts sur les côtés avec accès PMR sur 1 côté			
	Fond de but barreauté			
	2 Têtes de Basket			
	Structure Acier Galva			
	2 poteaux avec filet (Tennis, Tennis-ballon, Volley, Badminton)	1	771,00 €	771,00 €
	Poteau H = 1 m	2	-84,00 €	-168,00 €
	Port	1	480,00 €	480,00 €
	Pose	1	9 300,00 €	9 300,00 €
	Location engins	1	825,00 €	825,00 €
	Réception installation par Laboratoire agréé	1	450,00 €	450,00 €
	Remise commerciale	1	-3 000,00 €	-3 000,00 €
	Option :			
Assis debout y compris pose	2	490,50 €	981,00 €	
Gazon synthétique	247	33,25 €	8 212,75 €	
Tracé sur enrobé	0	945,00 €	0,00 €	
Piste d'athlétisme - 2 couloirs en ligne blanche	0	1 012,50 €	0,00 €	
TOTAL			38 895,75 €	

L'entreprise PCV collectivités propose le devis le plus bas mais la mairie doit ajouter le coût du déchargement en louant un engin. De plus, la section des poteaux est carrée, contrairement aux autres entreprises qui proposent des sections rondes, plus sécuritaires. La commission propose donc de retenir l'entreprise QualiCité.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise QualiCité pour un montant de 38 895,75 € H.T.

A cela, il faut ajouter les frais de terrassement. La surface de terrassement nécessaire pour réaliser le City Stade est de 25 m x 14 m.

Présentation de 3 offres :

- PAJOT SANZAY (79) : 16 727,40 € H.T.
- CHARIER COMBRAND (79) : 21 181,25 € H.T.
- GAUFFRETEAU NUEIL LES AUBIERS (79) : 13 827,60 € H.T.

La commission propose de retenir l'entreprise GAUFFRETEAU, en diminuant la partie terrassement pour ajouter des bordures de délimitation.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise GAUFFRETEAU pour un montant de 13 827,60 € H.T.

Pour ce projet de terrain multisports, Mme le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention LEADER et Agence Nationale du sport.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention LEADER et Agence National du Sport.

Jeux à l'école et au Jardin Leroux

Entreprise	Référence	Désignation	Montant H.T.	Entreprise	Référence	Désignation	Structure sol	Montant H.T.	
PCV Collectivités	École :			MEFRAN	École :				
	AGR.H2003	AGRIP Haut 2003 4 à 14 ans	7 198,00 €			ESCAL Roby page 158	Fosse graviers	3 590,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	1 375,00 €		715147	LE RONDIN	Herbe	1 460,00 €	
		Sol amortissant + Gazon synthétique	4 545,00 €						
	FOR.PARC1003B	CORDE D'EQUILIBRE DOUBLE 3 à 12 ans	820,00 €			PONT SUSPENDU page 86	Herbe	2 050,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	350,00 €						
	FOR.PARC1007	PONT MOBILE 3 à 12 ans	2 235,00 €		715154	POUTRE SLALOM	Herbe	2 120,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	550,00 €						
	FOR.PARC1016	POUTRE PILOTIS	1 072,00 €			PORTIQUE simple page 142	Fosse graviers	1 250,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	550,00 €			PORTIQUE NID	Fosse graviers	2 280,00 €	
	FOR.TIBY130	EHELLE TOBOGGAN. H=1,30 m 2 à 12 ans	3 381,00 €			TOBOGGAN Roby page 159	Fosse graviers	4 660,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	550,00 €						
		Sol amortissant + Gazon synthétique	2 054,00 €						
	FOR.PORT4C	PORTIQUE CORBEILLE + 2 SIEGES 3 à 12 ans	4 709,00 €			Panneau Âge et Réglementation		150,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	990,00 €			Montage et scellement des structures		11 800,00 €	
		Sol amortissant + Gazon synthétique	4 838,00 €			Terrassement des fosses pour les structures hautes		450,00 €	
	FOR.PORT2B	PORTIQUE 2 SIEGES STANDARD	2 061 €			Passage Bureau Contrôle		120,00 €	
	FOR.PORTCORB	PORTIQUE CORBEILLE	3 046 €			Frais Port			
		REMISE COMMERCIALE	-2 000,00 €						
		SOUS-TOTAL	33 217,00 €			SOUS-TOTAL		29 930,00 €	
		Jardin LEROUX - Si Structure conservée				Jardin LEROUX - Si Structure conservée			
		PYRAMIDE 3m 3 à 14 ans	5 766,00 €			PYRAMIDE 3 m page 98		3 070,00 €	
		Montage, installation et scellement y compris certificat	3 500,00 €			LA FORET 1, 1-6 ans page 143	Fosse graviers	2 620,00 €	
	FOR.CH1000D	FOREST CH1002A structure 6 mois à 6 ans	7 487,00 €						
		Montage, installation et scellement y compris certificat	1 375,00 €						
		Fourniture et mise en place dalles alvéolées en caoutchouc	300,00 €			BALANCOIRE BRAVO (Duo)	Fosse graviers	1 000,00 €	
FOR.JR4	LE BINOME > 2 ans	1 327,00 €							
	Montage, installation et scellement y compris certificat	250,00 €		TYROLIENNE bois page 146	Fosse graviers	5 600,00 €			
TYR.S2350PT	Fourniture panneau information	250,00 €		Panneau Âge et Réglementation		150,00 €			
	REMISE COMMERCIALE	-2 500,00 €		Montage et scellement des structures		10 900,00 €			
TYR.S2350PR	TYROLIENNE 25M 6 à 14 ans avec Plateforme lancement	10 534,00 €		Terrassement des fosses pour les structures hautes		450,00 €			
	Montage, installation et scellement sur pente naturelle y	2 990,00 €		Passage Bureau Contrôle		120,00 €			
	Reprofilage terrain pour une pente de 3,5 - 5 % sur les 25 x 4 m			Frais Port					
	SOUS-TOTAL	31 279,00 €		SOUS-TOTAL		23 910,00 €			
	TOTAL	64 496,00 €		TOTAL		53 840,00 €			

Entreprise	Référence	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.	
QUALITÉ Cité	École :					
	QC-EQ 21-0001	Structure à grimper	1	9 288,00 €	9 288,00 €	
	QC-EQ 03-1001	Poutre	1	892,00 €	892,00 €	
	QC-EQ 03-1005	Pont suspendu	1	2 221,00 €	2 221,00 €	
	QC-PO755	PORTIQUE CORBEILLE + 2 sièges	1	4 994,00 €	4 994,00 €	
	QC-PO701	Siège Balancoire Standard	2	269,00 €	538,00 €	
	QC-TO15-1008	TOBOGGAN	1	5 975,00 €	5 975,00 €	
		REMISE COMMERCIALE		-16,65%	-3 980,00 €	
		POSE	1	6 142,50 €	6 142,50 €	
		Location d'engins	1	550,00 €	550,00 €	
		Fourniture et Pose de dalles ecosmart 1 x 1,5 m	156	59,75 €	9 321,00 €	
		Réception et Contrôle des Installations	1	490,00 €	490,00 €	
					0,00 €	
		SOUS-TOTAL			36 431,50 €	
		Jardin LEROUX - Si Structure conservée				
		QC-BERLINER70.200.010	TETRAGONE H 385 / Pyramide Penta S (P.250)	1	15 034,00 €	15 034,00 €
		QC-BA06-2014	Structure 1 à 6 ans	1	6 777,00 €	6 777,00 €
		QC-TE25-0200	TYROLIENNE	1	8 554,00 €	8 554,00 €
		POSE	1	9 855,00 €	9 855,00 €	
	Location d'engins	1	550,00 €	550,00 €		
	Fourniture et Pose de dalles ecosmart 1 x 1,5 m	6	58,90 €	353,40 €		
	Option sous Pyramide		0,00 €	0,00 €		
	Fourniture et Pose de dalles ecosmart 1 x 1,5 m	106,50	0,00 €	0,00 €		
	REMISE COMMERCIALE		-11,50%	-4 728,00 €		
	Réception et Contrôle des Installations	1	490,00 €	490,00 €		
	SOUS-TOTAL			36 885,40 €		
	TOTAL			73 316,90 €		

Jeux école :

Pour PCV Collectivités et QUALI Cité, le montage des jeux, le sol amortissant de réception et sa pose sont compris.

Pour MEFRAN Collectivités, le montage des jeux est prévu, mais il faut rajouter le géotextile, les graviers pour les jeux d'une hauteur supérieure à 1 m, et la main d'œuvre correspondante pour ces travaux.

PCV Collectivités propose des jeux produits chez EXTEBOIS de Bressuire (fabricant local).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise PCV Collectivités, pour un montant de 33 217,00 € H.T.

Jardin Leroux :

Pour PCV Collectivités, la Tyrolienne est prévue avec une tour de Départ. En installant la Tyrolienne avec une rampe, une économie de 2 383 € H.T. pourrait être faite.

MEFRAN Collectivités et QUALI Cité n'ont pas chiffré le jeu « Binôme » alors qu'il est chiffré à 1 577 € chez PCV Collectivités.

Pour MEFRAN Collectivités, le montage est prévu, mais il faut rajouter les graviers pour les jeux d'une hauteur supérieure à 1 m.

Les entreprises proposent également des équipements de fitness et une table de ping-pong.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise PCV, pour un montant de 31 279,00 € H.T., sans les équipements de fitness.

Table de Ping-pong :

Devis QUALICITE d'un montant de 2 910,95€ HT avec installation

Devis PCV COLLECTIVITES : 1 150,00 € HT sans l'installation

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise PCV Collectivité, pour un montant de 1 150,00 € H.T.

Des aides sont possibles par le fonds de concours de l'Agglo2B, le LEADER et le fonds de solidarité du Conseil Départemental.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à déposer :

- ***Le dossier « Fonds de concours » auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,***
- ***Le dossier LEADER,***
- ***Le dossier « Fonds de solidarité » auprès du Conseil Départemental.***

Défense/incendie

Des rencontres sont prévues avec des propriétaires pour trouver le meilleur emplacement pour les réserves d'eau aux lieux-dits L'Epinay et Rocheroux. Leurs accords sont indispensables pour établir les devis auprès d'un géomètre et pour déposer le dossier de demande de subvention DETR.

- COPIL

La mission du programmiste AVENSIA se poursuit. Ils ont restitué aux membres du COPIL la synthèse des 3 rencontres : agents - équipe enseignante – associations, et des enquêtes reçues. Ils présenteront les 3 scénarii qu'ils auront élaborés lors du conseil municipal du 13 janvier 2025.

III – Décision modificative (budget général)

Des opérations d'ordre sont nécessaires, pour finaliser les écritures de fin d'année : travaux en régie, amortissements, et transfert des frais d'étude.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 023 023 (ordre)		976,59
D F 042 6811 (ordre)	2 489,59	
D I 040 21312 OPFI (ordre)	766,00	
D I 040 21318 OPFI (ordre)	747,00	
D I 041 2184 OPFI (ordre)	44 911,78	
R F 042 72 (ordre)	1 513,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		976,59
R I 040 280421 OPFI (ordre)	2 302,17	
R I 040 2805 OPFI (ordre)	187,42	
R I 041 2031 OPFI (ordre)	44 911,78	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative.

IV – Tarifs 2025

SALLE SOCIO EDUCATIVE ET DES SPORTS		2025
SALLE DE SPORT		62,00 €
LOCATION ST AUBINAIS	CANTINE	76,00 €
LOCATION ST AUBINAIS	CANTINE WEEK END	95,00 €
LOCATION ST AUBINAIS	SALLE COMPLETE	134,00 €
LOCATION ST AUBINAIS	SALLE COMPLETE WEEK END	167,00 €
LOCATION HORS COMMUNE	CANTINE	134,00 €
LOCATION HORS COMMUNE	CANTINE WEEK END	167,00 €
LOCATION HORS COMMUNE	SALLE COMPLETE	248,00 €
LOCATION HORS COMMUNE	SALLE COMPLETE WEEK END	308,00 €
PARTICIPATION REMISE ETAT SALLE		
	1 HEURE	14,00 €
	2 HEURES	26,00 €
	3 HEURES	27,00 €

PHOTOCOPIES	2025
PHOTOCOPIES A4 NOIR ET BLANC Recto	0,30 €
PHOTOCOPIES A4 NOIR ET BLANC Recto/ Verso	0,40 €
PHOTOCOPIES A4 COULEUR Recto	0,60 €
PHOTOCOPIES A4 COULEUR Recto / Verso	0,70 €
PHOTOCOPIES A3 NOIR ET BLANC Recto	0,40 €
PHOTOCOPIES A3 NOIR ET BLANC Recto / Verso	0,50 €
CONCESSIONS CIMETIERE / COLOMBARIUM	2025
CONCESSION CIMETIERE 15 ANS	35,00 €
CONCESSION CIMETIERE 30 ANS	68,00 €
CONCESSION COLOMBARIUM 15 ANS	225,00 €
CONCESSION COLOMBARIUM 30 ANS	356,00 €
JARDINS COMMUNAUX	2025
Jusqu'à 150 m ²	16,00 €
De 150 à 250 m ²	21,00 €
De 250 à 350 m ²	26,00 €
Au-delà de 350 m ²	31,00 €
VAISSELLE CASSÉE	2025
ASSIETTES	2,15 €
ASSIETTES A DESSERT	1,45 €
CUILLERES A POTAGE ET FOURCHETTES	0,60 €
COUTEAUX	1,10 €
CUILLERES A CAFE	0,30 €
VERRES	1,60 €
TASSES A CAFE	1,30 €
PLATEAUX	5,25 €
PICHETS	10,45 €

La grille de location 2024 est revue pour supprimer des options de location qui ne sont jamais utilisées et en regrouper d'autres (voir la nouvelle grille 2025 ci-dessus).

Il est présenté plusieurs propositions d'augmentations : augmentations de 1,5 %, de 3 % et de 5 % par rapport à 2024. Après discussion, et compte-tenu de l'inflation, l'augmentation de 1,5 % est retenue, pour les locations et les photocopies. Chaque tarif sera arrondi à l'euro près. Pour la vaisselle cassée, le tarif sera arrondi au centième près.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter tous les tarifs (hors concession du cimetière et du colombarium) de 1,5 %, arrondi à l'euro près.

Pour les concessions du cimetière et du colombarium, la commune pratique des tarifs très bas par rapport aux communes environnantes. Une augmentation de 25 % pour 2025 est proposée. Chaque tarif sera arrondi à l'euro près.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter les tarifs des concessions du cimetière et du colombarium de 25 %.

V – Dissolution du budget épicerie et de la régie au 31/12/2024

L'épicerie ayant été transmise à un gérant, le budget peut être dissout et la régie peut être fermée.

Dissolution du budget épicerie

Madame le Maire expose qu'il a été convenu de procéder à la dissolution du budget « épicerie » au 31 décembre 2024, et d'intégrer l'activité dans le budget principal de la Commune de Saint Aubin du Plain, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les opérations relatives à cette activité comptabilisées dans le BP, sont soumises à la TVA. Le suivi de la TVA dans le BP, se fera donc au niveau d'un code de service.

Cette dissolution au 31 décembre 2024 et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2025 ont pour conséquence :

- La suppression du budget « épicerie » ;
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune de Saint Aubin du Plain au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2024 du budget « épicerie » seront donc arrêtés au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression du budget « épicerie » et son intégration dans le budget principal de la commune ;
- D'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune de Saint Aubin du Plain, au terme des opérations de liquidation ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette dissolution et de ce transfert.

=====

Acte de clôture de régie

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n°2021-12 du conseil municipal en date du 01/02/2021 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de création de la régie en date du 03/05/2021 ;

Considérant la reprise de l'épicerie par un gérant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – La régie de recettes et d'avances de l'épicerie multiservices instituée auprès du SGC de Thouars de Saint Aubin du Plain est clôturée à compter du 31/12/2024.

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Conseil Municipal et le comptable public assignataire de Saint Aubin du Plain sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour dissoudre le budget épicerie et clôturer la régie au 31 décembre 2024.

VI – Acte de vente de l'épicerie

Un acte de vente doit être rédigé et signé par les 2 parties (Mairie et Gwénaëlle PAILLET) pour formaliser la vente du fonds de commerce (3 500 € TTC) et la reprise du stock constaté au 1^{er} octobre 2024 (13 053,05 € TTC).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer cet acte de vente.

VII – Changement des radiateurs pour le logement de l'épicerie

Il est nécessaire de changer les radiateurs du logement pour y installer des modèles plus récents et moins énergivores. L'entreprise GONNORD a chiffré plusieurs modèles. Le modèle le plus performant est identique à celui du salon au rez-de-chaussée du logement qui avait été changé récemment. Ils sont équipés d'un détecteur d'ouverture de fenêtre.

Devis GONNORD	Montant HT
Solution 1 : radiateurs rayonnants AMADEUS 3	1 544,25 €
Solution 2 : radiateurs rayonnants EMOTION 4	1 699,10 €
Solution 3 : radiateurs chaleur douce TENERIFE	2 005,15 €
Solution 4 : radiateurs chaleur douce BALEARES 2	2 195,95 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis de GONNORD de 2 195,95 € HT.

VIII – Ecole : subvention pour la fin d'année civile

La valeur unitaire de 15,48 € a été décidée lors du conseil municipal du 3 juin 2024 pour les 2 subventions Ecole de l'année 2024. 51 enfants St Aubinçais sont scolarisés à l'école depuis la rentrée scolaire 2024. Un montant de subvention de 789.48 € sera versé à l'école (15,48 € x 51 enfants).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour le versement de cette subvention à l'école Victor Hugo.

IX – Ecole : demande de changement du vidéoprojecteur

Le vidéoprojecteur de la classe maternelle est un ancien modèle et ne projette plus suffisamment. L'équipe pédagogique propose de le remplacer par celui de la classe de CP-CE1, et d'installer un VPI ou un écran tactile dans la classe de CP-CE1.

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes (voir tableau ci-dessous).

Les enseignants sont allés tester l'écran tactile qui est installé à l'école de Massais. Il serait parfaitement adapté aux besoins pédagogiques.

POINTSYS (49)		CLICK DROIT	
VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF	Montant HT	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF	Montant HT
videoprojecteur TBI_BenQ_MH856UST+ - BenQ MH856UST+ et système PointWrite Interactive Kit MW85UST	1 685,00 €	Videoprojecteur EPSON EB-685WI (compris installation et paramétrage sauf fixations VPI, tableau, goulottes...)	1 806,00 €
Tableau Blanc Emailé Mat 122 X 200 cm	290,00 €	Tableau 100 x 200 cm - Magnétique	249,16 €
Cle-WiFi-Cat-4k - Clé Wi-Fi Miroir 4K (iOS, Android, Windows, MAC, Chrome)	125,00 €	Forfait 4 h intervention sur site professionnel, à distance ou en atelier	233,33 €
Iloaos - Lt2BFA Licence monoposte Iloaos (achetée avec nos solutions interactives)	23,00 €		
Boîtier mural connexions VGA/ HDMI/ SON - goulotte - ensemble de câbles RJ45 / Jack RCA / VGA / USB / HDMI	189,00 €		
Forfait installation (l'installation du tableau blanc, du VPI et de ses satellites L'installation des goulottes, câbles et plastrons de connexion • L'installation de l'ensemble des logiciels, des différentes mises à jour s'il y a lieu)	190,00 €		
TOTAL	2 502,00 €	TOTAL	2 288,49 €
ECRAN TACTILE		ECRAN TACTILE	
Écran interactif tactile Android SpeechiTouch 65 pouces (144 x 81 cm), résolution d'image 4K UHD, Android 8	1 170,00 €	Écran interactif tactile Superglass + "Stéroïde" SpeechiTouch UHD 65" (compris installation et paramétrage sauf fixations)	1 650,00 €
Support mural écran Speechi Touch	99,00 €	Support mobile pour écran 55" à 105" non ajustable en hauteur	390,00 €
Forfait Installation et paramétrage	80,00 €	Forfait 4 h intervention sur site professionnel, à distance ou en atelier	233,33 €
TOTAL	1 349,00 €		2 273,33 €
<i>variante</i> : Écran interactif tactile 75 pouces (166 x 93,5 cm)	+ 280,00 €	<i>variante</i> : Écran interactif tactile 75 pouces (166 x 93,5 cm)	+ 550,00 €

Tous les matériels proposés sont garantis 3 ans sur site/main d'œuvre/pièces et matériel de remplacement sans supplément de tarifs

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le devis de POINTSYS (option écran tactile) pour un montant de 1 349,00 € HT.

X - Agglo2b : Mutualisation du service ADS – Révision libre des attributions de compensation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C point V 1°bis en vertu duquel la révision libre des attributions de compensation doit tenir compte du dernier rapport de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le rapport de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 octobre 2023,

Vu le pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil communautaire de l'Agglomération le 22 mars 2022 et notamment l'action D-3 « Renforcer et assurer l'équilibre financier des services mutualisés suivants : Informatique, ADS, architecte conseil et bureau d'études » ;

Vu le compte rendu du COPIL « Mutualisation du service Autorisation du Droit des Sol » du 10 octobre 2024 ;

Considérant qu'afin de financer le service mutualisé ADS, il est proposé pour 2025 une diminution globale des attributions de compensation d'un montant de 260 267,50 €.

Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant,

Le Conseil municipal décide

- D'APPROUVER, à l'unanimité des membres présents, la révision libre des attributions de compensation à percevoir de l'EPCI comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	AC 2024	AC de base 2025	ADS	IFER	AC 2025
SAINT AUBIN DU PLAIN	16 896,42	18 168,42	2 193,95		15 974,47

XI - Approbation de la convention de mutualisation avec l'Agglo2B

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour la période 2025 – 2029 a été validé lors du conseil municipal du 2 septembre 2024.

Ce schéma doit ensuite faire l'objet d'une convention opérationnelle qui définit les relations pour la mutualisation entre l'EPCI Agglo2B et chacune de ses communes membres dans un objectif renouvelé de solidarité territoriale.

Cette convention présente les modalités concrètes de coopération entre la communauté d'agglomération et ses communes membres à savoir les différents dispositifs mis en action par la CA2B que sont les prestations de services, les mises à disposition de service pour interventions ponctuelles, les mises à disposition pour fonctionnement de service, et les services communs, et en fixe leurs modalités financières.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider la convention de mutualisation avec l'Agglo2B et autoriser Mme le Maire à signer ce document.

XII - Création d'un emploi permanent d'un agent technique

Antoine Guichard ne peut pas poursuivre son emploi sur la commune pour des raisons de santé. Un poste d'agent technique à mi-temps doit être créé.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux ;
- Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune ;
- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux et de l'assainissement ;
- Gérer le matériel et l'outillage ;
- Réaliser des opérations de manutention.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 janvier 2025, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17.50/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Madame le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 3 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement,
- les niveaux de rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 17.50/35ème, à compter du 01 janvier 2025.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

XIII - Modification du temps de travail de 2 agents

Poste ATSEM

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de l'ATSEM permanent à temps non complet (21.00 heures hebdomadaires) afin de respecter le taux d'encadrement au périscolaire.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications, après avis favorable du Comité Technique rendu le 12 novembre 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ La suppression, à compter du 01 janvier 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires) de l'ATSEM,

 ▪ La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (23.50 heures hebdomadaires) de l'ATSEM,

PRECISE ▪ Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Poste d'Adjoint d'animation

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi du responsable périscolaire et restaurant scolaire permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) afin de pouvoir réaliser son temps de travail annuel.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE De porter, à compter du 01 décembre 2024, de 35 heures à 31.50 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de responsable périscolaire et restaurant scolaire,

PRECISE Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

XII - Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux

- le 06 janvier 2025, à 19 h, si le CRER est disponible pour faire la présentation du dossier Géothermie pour le changement du chauffage de l'école,

- le 13 janvier 2025, à 19 h, pour la présentation des scénarii par AVENSIA, suivi du conseil municipal à 20h30.

Prise en charge du bornage du terrain demandé par M. et Mme BOITEAU : Le conseil considère que les frais de bornage et de division doivent être supportés par le demandeur, comme cela se pratique habituellement sur la commune, et ne souhaite pas y déroger (montant estimé par le géomètre : 640 € HT).

Salle de sports : Un grand nombre de néons ne fonctionnent plus. Un devis a été établi pour remplacer les 70 néons, ou pour tout remplacer par de l'éclairage LED. Dans cette dernière configuration, une subvention du SIEDS pourrait être sollicitée. Le conseil souhaite connaître le pourcentage d'aide du SIEDS avant toute décision.

Créance irrécouvrable : Mme le Maire doit signer une demande de créance irrécouvrable pour un montant de 21€.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

